

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 janvier 2016

Communiqué de presse

ZIKA – passage au stade épidémique

Un premier cas de Zika a été identifié en Martinique le 18 décembre 2015.

D'après les dernières données connues, le nombre de cas biologiquement confirmés a doublé depuis la fin de la semaine dernière pour atteindre 102. Les cas cliniquement évocateurs sont évalués à plus de 1000. La totalité des communes devrait être concernée.

Dans la majorité des cas, l'infection ne se traduit par aucun symptôme, elle est dite asymptomatique. Deux risques assez rares de complication nécessitent un suivi médical et une vigilance particulière : la possibilité pour le malade de développer le syndrome de Guillain-Barré et les grossesses avec un risque de microcéphalies chez des fœtus.

Mercredi 20 janvier 2016, une cellule réunie autour du préfet, du directeur général de l'agence régionale de santé et du conseiller exécutif de la CTM a décidé, sur les recommandations du comité d'experts, de placer la Martinique au niveau 3 du PSAGE (programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies). Il s'agit du stade épidémique.

La cellule de gestion, désormais présidée par le préfet, se réunira toutes les semaines, et plus si besoin, pour coordonner les actions à mener.

Fort des retours d'expérience à la fois des épidémies de dengue (2011 et 2013) et de chikungunya (2014), mais aussi de l'épisode ZIKA en Polynésie française en 2013-2014, la réponse opérationnelle, qui est mise en œuvre par le Préfet et les services de l'État en lien avec la CTM et les collectivités territoriales, consiste à :

- renforcer la lutte anti-vectorielle en lien avec le service de lutte anti-vectorielle (LAV – ARS/CTM) et le SDIS notamment par des actions de pulvérisation et de destruction de gîtes larvaires ; **des volontaires de service civique (VSC) seront recrutés pour soutenir cette action** ;
- préparer, structurer et renforcer la réponse sanitaire en lien avec l'ARS, le CHUM et le laboratoire du CHUM ;
- soutenir les opérations contribuant à l'hygiène de l'environnement, notamment par la gestion des déchets encombrant, identifiés comme des gîtes à moustiques, en lien avec les EPCI

Contact réservé aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

1/2



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

- mobiliser les acteurs territoriaux dans la lutte contre les moustiques (**réunion avec les maires lundi 25 janvier 2016**, réunion mercredi 27 janvier 2016 de l'ensemble des acteurs de la pédiatrie sur la question du suivi des femmes enceintes et d'ores et déjà déclinaison des actions de prévention dans tous les services de l'État) ;
- assurer dès à présent une communication à destination de la population sur l'évolution de l'épidémie, l'information sur la maladie et l'implication de tous dans la lutte contre les moustiques.

L'ARS Martinique rappelle l'importance des mesures collectives de lutte contre les moustiques :

- Il est impératif de supprimer toute réserve d'eau inutile, de protéger et surveiller les gîtes qui ne peuvent être détruits, de vérifier régulièrement les coupelles de pots de fleurs, les abreuvoirs à animaux, etc....
- De même, pour éviter la propagation de la maladie en Martinique, la population est invitée à se protéger des piqûres de moustiques. Ainsi, il est conseillé de :
 - Dormir sous moustiquaire ;
 - Porter des vêtements longs ;
 - Utiliser des répulsifs corporels ;⇒ **ceci est d'autant plus important pour les patients présentant les signes de la maladie.**
- Il est aussi recommandé aux femmes enceintes de bien respecter les mesures de protection contre les piqûres de moustiques, de consulter en cas de symptômes, et d'une manière générale de s'assurer du bon suivi de leur grossesse.